

CONDITIONS DE PASSAGE DE L'ÉPREUVE

PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

1. Convocation à l'examen

Lorsque le candidat est présenté à l'épreuve pratique du permis de conduire, l'Auto-école Moulinet communique les informations relatives à son examen :

- date de l'épreuve ;
- heure de convocation ;
- lieu de rendez-vous ;
- catégorie de permis concernée ;
- modalités d'accompagnement ;
- documents à présenter le jour de l'examen.

La convocation est communiquée au candidat par le moyen habituellement utilisé par l'établissement (SMS, courriel, remise en main propre ou application de suivi).

Le candidat doit prendre connaissance de sa convocation et signaler immédiatement toute difficulté ou indisponibilité.

2. Pièce d'identité à présenter

Le candidat doit obligatoirement être en mesure de justifier de son identité lors de l'épreuve.

Il doit se présenter avec une pièce d'identité officielle en cours de validité ou acceptée conformément aux règles applicables à l'examen.

À titre d'exemple : carte nationale d'identité ou passeport.

En cas de doute sur la validité ou l'acceptation du document, le candidat doit prendre contact avec l'auto-école avant le jour de l'examen.

3. Présentation à l'heure de convocation

Le candidat doit se présenter à l'heure indiquée sur sa convocation, au lieu de rendez-vous communiqué par l'établissement.

Il est demandé au candidat d'arriver environ 15 minutes avant l'heure prévue, afin de permettre la vérification des documents et la préparation de l'épreuve.

Tout retard doit être signalé immédiatement à l'Auto-école Moulinet .

Un retard ou une absence peut avoir des conséquences sur la présentation à l'examen et, selon les circonstances, entraîner la perte de la place d'examen.

4. Accompagnement à l'examen

L'Auto-école Moulinet assure l'accompagnement du candidat à l'épreuve pratique dans les conditions prévues par la réglementation.

Le candidat est accompagné par un enseignant de la conduite ou une personne habilitée par l'établissement.

L'accompagnateur assure notamment :

- l'accompagnement du candidat jusqu'au centre d'examen ;
- la mise à disposition du véhicule d'examen adapté à la catégorie concernée ;
- la vérification préalable des documents et des conditions nécessaires au passage de l'épreuve ;
- l'accompagnement du candidat jusqu'au début de l'examen.

L'accompagnateur n'intervient pas dans le déroulement de l'épreuve et ne communique aucune indication au candidat pendant l'examen.

5. Véhicule utilisé pour l'examen

L'épreuve pratique est réalisée avec un véhicule répondant aux exigences réglementaires et adapté à la catégorie de permis présentée.

Le véhicule est mis à disposition par l'Auto-école Moulinet .

Avant l'épreuve, l'établissement s'assure de la conformité et du bon état général du véhicule nécessaire au passage de l'examen.

6. Comportement pendant l'épreuve

Le candidat doit respecter les consignes de l'examineur et adopter un comportement respectueux et approprié pendant toute la durée de l'épreuve.

Il est strictement interdit de filmer ou d'enregistrer l'épreuve pratique, pour le candidat comme pour son accompagnateur. La Sécurité routière rappelle que tout enregistrement peut entraîner l'interruption immédiate de l'examen.

Le candidat doit notamment :

- être correctement installé et attaché ;
- respecter les consignes de l'examineur ;
- respecter le Code de la route ;
- adopter une conduite prudente et sécurisée ;
- le téléphone portable pendant l'épreuve doit être dans le coffre du véhicule .

7. Après l'examen

À l'issue de l'épreuve, le candidat est informé des modalités de consultation de son résultat.

En cas de réussite, l'Auto-école Moulinet accompagne le candidat dans les démarches nécessaires à la suite de l'obtention du permis.

En cas d'échec, un bilan est réalisé avec le candidat afin d'identifier les points à améliorer et de définir, si nécessaire, les modalités de poursuite de la formation avant une nouvelle présentation.

INFORMATION DU CANDIDAT

Ces conditions sont communiquées au candidat avant sa présentation à l'épreuve pratique et sont disponibles au sein de l'établissement.

L'Auto-école Moulinet veille à ce que chaque candidat dispose des informations nécessaires pour se présenter à l'examen dans les meilleures conditions.